

ATELIER SOUS REGIONAL SUR LE RENFORCEMENT DE LA
COOPERATION ET LA COORDINATION DE LA MISE EN
OEUVRE DES CONVENTIONS DE BALE, DE ROTTERDAM ,
DE STOCKHOLM ET DE BAMAKO

Point Focal Guinée

Convention de Rotterdam

Bangaly DIOUMESSY

PERSPECTIVES NATIONALES DE GESTION DES BATTERIES USEES AU PLOMB

- En Guinée, les batteries usées dans l'ensemble font parties de la liste nationale des déchets dangereux par Arrêté N°2014/5894/MEEF/CAB et donc couvertes par l'Arrêté A/2016/3662/MEEF/CAB/SGG du 28 juillet 2016 réglementant la gestion des déchets dangereux en République de Guinée.

Perspectives (suite)

- Dans cet Arrêté le collecteur autorisé est encouragé à prendre toutes les dispositions nécessaires conformément aux dispositions du code en matière de collecte et de stockage.
- En plus, il est tenu, dans un délai meilleur, de penser sous contrôle des services concernés du Ministère en charge de l'environnement, de nouer des relations avec un recycleur local de la place, soit prendre contact avec un partenaire étranger conformément à la convention de Bale dans le cadre d'un mouvement transfrontière.

Perspectives (suite)

En somme, les perspectives nationales concertées se présentent comme suit :

1- Court terme :

- Créer une structure de coordination efficace en faveur de la synergie des conventions de Bâle, de Rotterdam et de Stockholm ;
- Former les points focaux à la mise en œuvre de la synergie.

Perspectives (suite)

- Procéder à l'inventaire de tous les stocks de batteries usées et autres déchets dangereux sur le territoire national à travers l'inspection des Établissements et Installations classés sous la surveillance des responsables locaux en charge de l'environnement.
- Recenser les sites contaminés, assurer leur protection et suivi et sensibiliser le grand public et décideurs ;

Perspectives (Suite)

- Identifier les importateurs si possibles.
- Mettre en place un protocole d'accord entre importateurs - collecteurs et traiters de batteries usées au plomb.
- Poursuivre le suivi des procédés de valorisation et/ou recyclage et sensibiliser les opérateurs privés et populations riveraines sur les risques liés à la mauvaise gestion des batteries usées au plomb.
- Organiser des rencontres de débat sur l'impact sanitaire du plomb par le Ministère en charge de la santé et la représentation locale de l'OMS.

Perspectives (fin)

2 - Moyen terme

- Interdire progressivement l'importation des batteries au plomb.
- Mettre en place un réseau d'échange d'information locale.
- Former et équiper les services de contrôle frontalier à travers les projets et programmes en collaboration avec les partenaires bi et multi.
- Sensibiliser les utilisateurs et propriétaires d'engin sur les impacts sanitaires du plomb sur la santé et l'environnement..
- Penser aux solutions alternatives appropriées et adaptées.

MERCI DE VOTRE AIMABLE ATTENTION